XIIe ANNÉE — n° 3975 — VENDREDI 1er NOVEMBRE 1901

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Le gouvernement serait-il, enfin, résolu à en finir avec le conflit franco-turc, trop longtemps prolongé ?...

Une division de l'escadre de la Méditerranée est en route pour l'Orient, et les journaux officieux se disent « en mesure de déclarer catégoriquement que cette division fera dans les eaux turques une démonstration navale qui suffira à affirmer la volonté de la France de ne pas laisser plus longtemps porter atteinte à sa dignité et à ses intérêts. »

×

Des dépêches alarmantes nous arrivent de certains centres miniers. D'après des rumeurs imprécises, mais persistantes, la grève serait décrétée dans un délai très rapproché, la réponse du président du Conseil n'ayant pas été jugée satisfaisante.

×

Les nouvelles du Sud-Africain nous apprennent aujourd'hui que les Anglais continuent à condamner et à fusiller des rebelles ; elles signalent aussi quelques engagements sans grande importance ; cependant, il en résulte que les Boers sont très actifs et que la guerre est partout : au Transvaal, dans l'Orange et au Cap, où le chemin de fer aurait été coupé entre Capetown et Port-Elisabeth.

×

L'affaire de sir Redvers Buller continue à passionner vivement l'Angleterre. Les journaux publient le texte de la fameuse dépêche du général Buller au général White par laquelle il donnait ses instructions, s'il arrivait que le défenseur de Ladysmith fût forcé de se rendre. Il ne s'ensuit pas que Buller ait conseillé la reddition de la place.

×

Les anarchistes de Londres viennent de fêter gaiement l'exécution de Czolgosz, dont ils ont honoré la mémoire par une sorte de bal et par des acclamations : « A Czolgosz, le brave ! » — Ces clameurs ont attiré la police qui a mis fin à la « fête ».

×

Le duc et la duchesse de Cornouailles, arrivés ce matin à Portland, à bord de l'« Ophir », seront reçus solennellement samedi à Londres.

×

Les mineurs du sud du pays de Galles ont décidé de cesser le travail pendant trois jours. — 100 000 d'entre eux ont arrêté le travail dès aujourd'hui. On évalue à 400 000 tonnes la diminution de production du charbon qui résultera de ces trois jours de chômage.

×

Des dépêches de Berlin signalent le désaccord de plus en plus accentué qui existe entre l'empereur Guillaume et son chancelier, M. de Bülow, à propos des traités de commerce et du tarif douanier. On dit même que M. de Bülow serait amené prochainement à donner sa démission.

LA JUSTICE

Le plus grand des philosophes, c'est la mort.

Seule elle explique l'inexplicable, seule elle permet de déchiffrer les innombrables énigmes qui embrouillent la vie humaine.

Supprimez la mort et son lendemain : Où serait la Justice ici-bas ? Où serait la résignation possible pour la plupart des existences ? Où la consolation pour les cœurs broyés ?

Il n'y a même que les enseignements de la mort pour panser les blessures qu'elle ouvre et tarir les larmes dont elle fait jaillir la source.

Dieu n'est pas juste ! s'écrient parfois certaines âmes éperdues, désespérées.

Ce blasphème serait vrai s'il n'y avait pas la mort et l'au-delà, dont elle est le chemin.

Je vois des hommes à qui tout sourit sans qu'ils le méritent, qui sèment le crime et *semblent* ne moissonner que la joie.

J'en vois d'autres qui arrosent de leurs sueurs, sans se lasser, le champ de la vertu et du devoir, et qui ne récoltent que ronces et épines.

Patience ! La mort est là qui remettra toutes choses au point.

Et l'ouvrier qui, tout au long d'une vie, peine et sue pour gagner un pain amer, et le riche qui comprend et pratique le devoir social de la richesse, et le père et la mère qui s'usent et s'épuisent autour d'un berceau sitôt rempli que sitôt vide, et le religieux, le prêtre, la religieuse qui laissent volontairement de la vie ce qui est joie pour n'en prendre que ce qui est austérité, et le missionnaire qui, sans espoir de richesses ni d'honneurs, sans même y songer, s'en va ensevelir parmi une tribu de nègres grossiers et ingrats les fleurs de sa jeunesse, ses délicatesses d'homme civilisé, ses talents d'homme cultivé et instruit, et les persécutés que leurs vertus et leurs services désignent aux fureurs des pervers, et les calomniés, et les insultés, et les déshonorés par l'injustice humaine, et les disgraciés de la nature, les condamnés à la souffrance et à l'infirmité perpétuelle, — où donc toutes ces victimes volontaires ou involontaires du devoir, du dévouement, de la malice humaine ou du sort, trouveraient-elles justice, compensation et réhabilitation s'il n'y avait pas la mort et ses suites ?

Non, non, Dieu n'est pas injuste, puisqu'il y a une éternité.

Oui, oui, la vie, même la plus désolée, mérite d'être vécue, puisqu'elle a un lendemain.

Et bénie soit la mort qui fait ainsi planer sur le triste troupeau humain les vertes couleurs de l'Espérance !

Grâce à elle, travailler, peiner, souffrir, pleurer n'est rien : la vie est courte et le bonheur est au bout !

—o—

Et comprenez-vous aussi que parmi les suites possibles de la mort doive se trouver le Purgatoire ?

Sans le Purgatoire, la Justice se trouverait dans une effroyable impasse.

Il est essentiel, en effet, et indispensable pour elle que tout mal s'expie : sans quoi la Justice ne serait plus juste. Il faut que tout se paye.

Or, où s'expiera la faute *pardonnée* mais *inexpiée* en ce monde, s'il n'y a pas en l'autre monde un *juste* milieu entre la joie sans mélange des purs et des purifiés et la peine sans mélange des impardonnés ?

Un homme commet le mal toute sa vie : aux approches de la mort, il se ressaisit, se repent et meurt.

Repentant, il est pardonné. Mais son sort sera-t-il *immédiatement* le même que celui du juste qui meurt en règle avec la Justice ?

Cela ne se peut et serait révoltant.

Avant qu'il goûte aux joies infinies et jouisse du suprême repos, il faut que cet homme paye ses dettes, qu'il se purifie, qu'il expie.

Ainsi le veut la suprême Justice.

—o—

Mais ici, il y a place pour la miséricorde et pour la pitié.

En faveur de ce pardonné, de ce futur élu, la Justice ne demande pas mieux que de se laisser fléchir.

Et nous pouvons y aider. Nous pouvons coopérer à l'expiation trop souvent nécessaire de ceux que nous pleurons, par nos propres et charitables expiations, par nos prières et nos sacrifices.

Jésus-Christ lui-même met son sang rédempteur, ses mérites infinis à notre disposition, pour grossir la valeur de la rançon.

Et voilà pourquoi, tout en fêtant avec nous nos chers disparus parvenus au ciel, au séjour de la sainteté, l'Eglise nous presse de songer à ceux qui attardent sur le chemin du Paradis les expiations nécessaires du Purgatoire.

Et avec nous elle fait le pèlerinage des tombeaux, non pour y jeter des roses éphémères et dont le parfum se dissipe, mais pour y effeuiller des prières, ces fleurs de la Charité qui est la véritable *Immortelle* puisqu'elle est *forte comme la mort* et dont le parfum divin pénètre jusqu'à l'au-delà où nos morts bien-aimés attendent le soulagement et la délivrance.

Joignons-nous à elle et prions pour les trépassés, nous tous qui avons aimé et qui avons pleuré...

CYR.

PENSÉES DU JOUR

Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec la gloire dont nous serons un jour comblés. — SAINT PAUL.

Il y a deux compagnons qui marchent toujours avec nous sans que nous les apercevions : Dieu et la mort. — OZANAM.

Il faut se considérer, en ce monde, comme des personnes inscrites qui n'attendent plus que l'appel. — Mgr GERBET.

L'Evangile, d'accord avec ma raison, avec la foi des siècles, m'enseigne que le lendemain de la mort est pour le juste le premier jour de la vie. — DUILHE DE SAINT-PROJET.

La religion a pris naissance aux tombeaux, et les tombeaux ne peuvent se passer d'elle. — CHATEAUBRIAND.

GAZETTE DU JOUR

LE MAIRE DE BOURGES

Il y a quelques jours, on placardait à Bourges une affiche où l'on pouvait lire à l'adresse des jeunes conscrits :

Si demain sonne l'heure terrible et vengeresse de la grève générale, l'heure pleine d'incertitudes et de dangers, tu ne tueras pas tes frères de la mine ou de l'atelier, tu puiseras dans ton cœur et dans ta pensée *le courage de la désobéissance.*

Parmi les signataires de cette affiche figurait en bonne place M. Vaillandet, maire de Bourges, et par surcroît membre de l'Université.

Aujourd'hui, on annonce que le même Vaillandet va présider un meeting antimilitariste où nos officiers doivent être traînés dans la boue.

Jusqu'ici, le citoyen cumule impunément fonctions de magistrat municipal, d'universitaire et de révolutionnaire.

Demain, si un pauvre conscrit, trompé par les excitations à la désobéissance du maire de Bourges, se permet un simple geste contre son caporal, il passera en Conseil de guerre, et M. Vaillandet restera maire de Bourges et membre de l'Université.

M. Waldeck-Rousseau estime-t-il cela parfait ? Le général André, qui a fait révoquer le maire de Rethel pour une exclamation désobligeante faite en petit comité, pense-t-il que les insultes du maire de Bourges aux chefs de l'armée sont des éloges à l'adresse du ministre de la Guerre ?

RESPECT AUX EXCELLENCES

On raconte que la censure ayant à examiner ces jours-ci une petite pièce d'actualité dans laquelle on affirmait simplement que M. Monis, ministre de la Justice, était domicilié à Cognac, exigea de l'auteur la suppression d'une allusion qui pouvait paraître irrespectueuse pour le commerce de Son Excellence le garde des Sceaux.

On ne peut s'empêcher de comparer le soin avec lequel on épargne à nos ministres le plus léger froissement d'amour-propre, alors qu'ils permettent et même encouragent les outrages les plus odieux contre les catholiques et leurs croyances.

Nos Excellences qui ont tant contribué à ruiner le respect en France veulent le restaurer à leur usage particulier. Nous les prévenons qu'ils ne réussiront pas.

PRÉVISIONS POUR NOVEMBRE

Voici les prévisions météorologiques de M. Jules Capré pour le mois de novembre.

Du 1er au 10 :

Période variable, calme, brumeuse, sombre pour le centre et l'ouest de l'Europe. Eclaircies partielles.

Les 6, 7, 8, 9 et 10, vent Sud-Ouest en France.

Le 10, forte dépression sur la Méditerranée.

Les 12, 13 et 14, vent du Sud et Sud-Est sur le littoral français; jusqu'au 20, beau temps clair et froid; du 20 au 22, vent du Sud-Ouest.

Les 24 et 25, mauvais jours pour l'Europe centrale et occidentale, en particulier pour la France et la Suisse.

Le 25, dans la journée, éclairs et tonnerre (?) et chute de neige.

Le 26, mauvais temps, pluie et neige.

Les 29 et 30, beau temps froid.

En somme, vent, neige, froid, tel serait le bilan de novembre.

Nous souhaitons à tous nos lecteurs d'être à même de vérifier ces pronostics.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

UNE DEMONSTRATION NAVALE DANS LES EAUX TURQUES

Le gouvernement français serait-il vraiment résolu à obtenir la solution trop longtemps différée du conflit franco-turc ? Peut-être. Nous disons peut-être parce qu'il est difficile d'obtenir rien de net ni de précis des incohérents que sont aujourd'hui les dirigeants de la politique.

Nos lecteurs savent bien en quoi consiste ce conflit. Mais il n'est pas inutile d'en rappeler les phases :

Au mois de juillet dernier, M. Constans, ambassadeur de France près le sultan de Turquie, appuya énergiquement auprès du gouvernement ottoman les droits de la Société française des quais de Constantinople et la réclamation en payement de créances dues par la Porte à deux sujets français : MM. Lorando et Tubini.

Les réclamations traînant en longueur, M. Constans s'adressa au Sultan lui-même qui, le 12 août, après une longue audience à l'ambassadeur français, arrêta le règlement de l'affaire des quais et promit le payement des créances.

On pensa que le conflit était écarté.

Quelques jours se passèrent; mais aucune satisfaction ne fut donnée à M. Constans qui, très irrité de ce manque de parole, demanda une nouvelle audience au sultan. Cette audience eut lieu le 16 août. Elle dura six heures. M. Constans menaça de quitter Constantinople. La menace ne fut pas prise au sérieux, on raconta même qu'Abdul-Hamid fut entendu disant : « J'espère bien que M. Constans empêchera de partir l'ambassadeur de France. » C'était un mot.

Abdul-Hamid se trompait. M. Constans partait dix jours plus tard et laissait à M. Bapst le soin de gérer les affaires courantes.

Un peu après, l'ambassadeur ottoman à Paris était invité à quitter la France et diverses expulsions étaient faites. — C'était la rupture de toutes les relations diplomatiques officielles entre les deux Etats.

Depuis, de nombreuses dépêches sont venues annonçant le règlement du conflit, précisant les conditions du remboursement des créances dues. Il n'y avait en tout cela que du verbiage.

Plusieurs fois le gouvernement ottoman a demandé à la Russie ou tout au moins à l'ambassadeur de Russie à Constantinople ses bons offices pour le règlement du conflit. L'ambassadeur de Russie, M. Zinovieff, a constamment refusé son intervention qui aurait pu ne pas agréer à la France.

L'affaire en était là : on disait que la Turquie finirait par céder, que même elle cherchait à négocier un emprunt pour satisfaire les légitimes réclamations de la France. Et le temps passait sans amener la solution désirée.

Peu de jours après le retour de M. Constans à Paris, le bruit se répandit que le gouvernement français se décidait à une action énergique pour forcer la main au Sultan. On disait qu'une division de la Méditerranée avait reçu l'ordre de partir pour le Levant. La démonstration fut, dit-on, retardée par le voyage de Nicolas II en France.

Maintenant, si l'on en croit les nouvelles communiquées par l'Agence *Paris-Nouvelles*, la France serait à la veille de faire cette démonstration navale.

Toulon, 30 octobre. — J'apprends que l'escadre, partie ostensiblement ce matin pour faire des exercices de tir et de télégraphie sans fil, ne rentrera qu'en partie aux Salins-d'Hyères.

On m'affirme, en effet, que plusieurs croiseurs s'en sont détachés, sous les ordres de l'amiral Caillard, et font route vers les eaux du Levant pour appuyer d'une façon énergique les réclamations françaises auprès du Sultan.

Le *Matin*, ayant reproduit un télégramme *Havas* relatif à ce mouvement de l'escadre de la Méditerranée, ajoute :

« Nous sommes en mesure de compléter l'information.

L'escadre de la Méditerranée, qui a devancé de huit jours son appareillage, a mouillé mardi soir à Saint-Tropez et mouille mercredi aux Salins.

Mais, conformément aux ordres qui lui ont été donnés, l'amiral de Maigret, commandant de l'escadre, a détaché immédiatement une division qui, à l'heure actuelle, est déjà en route pour l'Orient.

Cette division fera dans les eaux turques une démonstration navale sur le caractère de laquelle nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage pour le moment, mais qui, nous sommes en mesure de le déclarer catégoriquement, suffira à affirmer la volonté de la France de ne pas laisser porter atteinte plus longtemps à sa dignité et à ses intérêts. »

On sait que le *Matin* est un des organes officieux du Cabinet. La note qui précède peut donc être considérée comme exprimant la résolution du gouvernement.

A la préfecture maritime de Toulon, on s'est refusé à donner des indications précises sur la destination de la division navale de l'escadre. Mais on sait que des compagnies de débarquement sont à bord des croiseurs qui vont probablement sur les côtes de Syrie.

CROISÉS DU PURGATOIRE

Les religieux de Notre-Dame de France, qui sont à Jérusalem les mandataires des Croisés du Purgatoire iront au jour des morts prier au mont Sion dans le caveau des pèlerins de la Pénitence, pour toutes les âmes chères aux associés.

Ils multiplieront aux Lieux Saints, enrichis de tant d'indulgences plénières, leurs visites et leurs prières, en union avec tous les Croisés pendant ce mois de novembre.

Les personnes dévouées aux âmes du purgatoire feront une bonne œuvre en distribuant la notice des Croisés du Purgatoire. Elle est envoyée gratuitement. S'adresser au secrétaire des Croisés du Purgatoire, 129, rue de l'Université, Paris, VIIe.

L'OUBLIÉE

Conte de la Toussaint

Il gelait à pierre fendre; les feuilles d'automne, image de la mort, jonchaient les chemins, et les fleurettes s'étaient depuis longtemps fanées. La bise, ce soir-là, soufflait âpre et dure dans les routes désertes, et le silence n'était interrompu que par le lugubre hurlement des chiens ou les cris plaintifs des oiseaux de nuit. Une tristesse immense semblait planer sur la campagne aride où étaient disséminées quelques rares maisonnettes; dans l'une d'elles, on apercevait, filtrant à travers les volets disjoints, une faible lumière; elle appartenait à de pauvres gens, absorbés du matin au soir dans des travaux pénibles, et qui, tout en étant honnêtes et bons chrétiens, ne songeaient guère aux trépassés.

Ils avaient beaucoup aimé une vieille tante qui habitait au milieu d'eux et était morte depuis quelques années; que d'actes de dévouement la tante Jeanne avait accomplis ! Quelle charité pour tous ! il est vrai qu'elle était un peu vive, mais quelle abnégation d'elle-même ! Comme elle avait soutenu sa famille aux heures de l'affliction ! Quels exemples de résignation et de piété elle avait donnés en mourant ! Tous l'avaient bien pleurée, mais la besogne pressait, les gars allaient aux champs, le père dirigeait les travaux et vendait les denrées, la ménagère filait, raccommodait, préparait les repas, les plus petits allaient à l'école; la vie était dure, il fallait beaucoup trimer pour joindre les deux bouts et, alors, on n'avait guère le temps de songer à ceux qui n'étaient plus, car ce petit monde remuant absorbait tout, et les prières n'étaient pas longues.

Or, ce jour là était un 2 novembre, et une opinion estime que les âmes du purgatoire ont quelques heures de répit pendant la veillée des morts et qu'il leur est permis de retourner dans les lieux où elles ont vécu ici-bas. La pauvre tante Jeanne était encore en peine pour quelques vivacités qu'elle n'avait pas achevé d'expier, mais personne, hélas ! ne la secourait de ses prières, il en fallait cependant si peu pour lui ouvrir le paradis !

Elle entra donc timidement et en soupirant dans l'obscure demeure et se blottit vers l'âtre, où, pendant tant d'années, elle attisait le feu durant les soirées d'hiver. Naturellement personne ne la vit ni ne l'entendit. On causait bruyamment du cours des marchés, de la vente du blé, du cousin Pierre, du voisin Thomas; les fillettes tricotaient, la mère cousait des sacs. La tante Jeanne était perplexe et souffrait mortellement; il lui vint une idée : elle fit soudainement baisser la lumière de la petite lampe fumeuse qui éclairait la pièce.

C'était elle ordinairement, dans ces occa-

SUR LA TOMBE DU PÈRE

Mère et enfants viennent prier et s'unir avec l'âme du cher trépassé dans les immortelles espérances qui font les âmes fortes.

INFORMATIONS DU SOIR

L'ESCADRE EN TURQUIE

Toulon, 31 octobre. — L'escadre, après une journée d'exercices de tir, s'est dirigée ce matin de la Ciotat aux Salins-d'Hyères où elle se concentre.

Le *Du Chayla*, qui était au golfe Juan, vient de recevoir l'ordre de rallier le pavillon de l'amiral de Maigret.

Les mouvements de cette force navale sont des plus mystérieux. De partout il n'est bruit que de son envoi dans les eaux turques. On suppose que l'escadre s'est rendue aux Salins pour s'approvisionner en vivres.

Bonifacio, 31 octobre. — L'escadre de la Méditerranée a évolué hier au large. Après ces manœuvres une partie de l'escadre est repartie pour les Salins.

Quant à la division commandée par l'amiral Caillard, elle a l'ordre d'attendre des instructions à la suite desquelles il est possible qu'elle se détache et se rende dans les eaux turques.

On lit dans la *Liberté* :

Un membre du Conseil de l'Amirauté avec qui nous avons pu causer, nous a dit que les ordres relatifs à la mission de l'amiral Caillard ont été donnés directement par l'état-major général de la marine qui a expédié lui-même les formalités de bureau de cette affaire sans les faire passer par les services ordinaires.

Notre interlocuteur estime que la simple nouvelle du départ de la division de l'amiral Caillard suffira pour amener la Turquie à composition, et qu'il ne sera pas nécessaire d'opérer de vive force un débarquement, soit à Métélin, soit à Salonique.

En tout cas, a-t-il ajouté, nos marins sont partis, tant pis pour la Turquie si elle ne comprend pas cet avertissement.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se réuniront en Conseil, mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Ils ne tiendront pas Conseil demain matin.

Par décision en date de ce jour M. le président de la Chambre des députés a nommé chefs-adjoints de son cabinet, MM. Gabriel Lepetit et Léon Pactinal, docteurs en droit, qui remplissaient déjà auprès de lui les fonctions de secrétaires particuliers.

LES REVENDICATIONS DES MINEURS

Saint-Etienne, 31 octobre. — La Fédération autonome des Syndicats ouvriers de la Loire a fait placarder ce matin, à la Bourse du Travail, une affiche annonçant pour ce soir une réunion, qui a pour but de protester contre les lenteurs apportées à la réalisation des revendications des mineurs.

LES FABRICANTS STEPHANOIS

Saint-Etienne, 31 octobre. — M. Mascle, préfet de la Loire, vient de recevoir une nombreuse délégation de la Chambre Syndicale des fabricants stéphanois, venue pour se plaindre du préjudice considérable que portent à l'industrie et au commerce du pays les nouvelles sensationnelles et, a-t-elle ajouté, généralement fausses, qui sont publiées depuis la réunion du Comité fédéral.

Les délégués ont prié le préfet de demander au gouvernement de prendre des mesures pour mettre fin à un état de choses qui leur est si préjudiciable.

M. Mascle a répondu qu'il ferait part au gouvernement de cette démarche, mais que, le délit de fausses nouvelles n'existant plus, il était désarmé contre la campagne entreprise.

« Leurs espérances seront déçues, a dit M. Mascle. Toutes nos mesures sont prises pour protéger les personnes et les propriétés. Toutes nos précautions sont prises également pour les appliquer pacifiquement et sans conflit possible. »

LES CONGRÉGATIONS

L'IMPRIMERIE DE LIGUGÉ SOUS SCELLÉS

Le *Courrier de la Vienne* publie cette note :

M. le juge de paix du canton sud de Poitiers s'est transporté de nouveau, hier soir, à Ligugé au nom de la loi contre les Congrégations.

Malgré les protestations de M. Aubin, gérant de la Société Aubin et Cie, propriétaire de l'imprimerie, il a apposé les scellés sur l'établissement industriel.

De ce fait, une quarantaine d'ouvriers se trouvent sur le pavé; ils n'ont même pu toucher ce qui leur revenait sur leur salaire. Leurs outils sont même sous scellés.

On devine l'irritation de tous ces travailleurs, dont la situation est absolument bouleversée et qui se demandent avec inquiétude où ils trouveront du travail, par le temps de crise économique que nous traversons.

S'ils n'avaient suivi que leur propre mouvement, ils auraient montré à M. le juge de paix ce qu'ils pensent du libéralisme du gouvernement et du respect de nos législateurs pour les droits et les intérêts des citoyens indépendants.

Marseille, 31 octobre. — *Le Colombo*, courrier d'Haïphong, partira demain matin à 11 heures, avec 700 passagers, parmi lesquels les chefs de bataillon d'infanterie coloniale Pansier et Baudin, 5 capitaines, 14 lieutenants, 28 sous-officiers, et 600 soldats d'infanterie de marine, destinés à différentes garnisons du Tonkin.

Marseille, 31 octobre. — Le service de santé de Pauillac vient de recevoir du ministère l'ordre de désinfecter les vapeurs venant de Liverpool. De plus, à l'arrivée de ces vapeurs à Bordeaux, leur déchargement sera opéré dans un endroit spécialement désigné à cet effet.

Cherbourg, 31 octobre. — Une tempête du Nord sévit ici, les vagues déferlent sur la digue et couvrent nos quais.

Les navires font relâche.

M. LAURENT TAILHADE A LA SANTÉ

M. Laurent Tailhade s'est mis cet après-midi à la disposition de la justice pour purger la peine d'une année d'emprisonnement à laquelle il a été condamné pour un article paru dans le *Libertaire*.

A 2 h. 3/4, M. Laurent Tailhade s'est présenté au Palais de Justice au cabinet de M. Roth, secrétaire général des services généraux et pénitentiaires.

Comme dernière faveur, M. Tailhade a demandé à ne pas être accompagné par des agents et à se rendre seul et librement à la prison de la Santé.

Cette faveur a été accordée, et M. Roth a remis entre les mains de M. Laurent Tailhade, une enveloppe fermée à l'adresse du directeur de la prison de la Santé, contenant l'ordre d'écrou.

En quittant le Palais de Justice, M. Laurent Tailhade a fait une courte station au bureau de poste du tribunal de commerce, puis il s'est dirigé vers la rue de Lutèce où l'attendait un fiacre découvert, chargé d'une grande malle et de deux sacs à main, qui l'a conduit jusqu'à la porte de la prison de la Santé.

A 3 h. 1/4, M. Laurent Tailhade se présentait au directeur de la prison, qui, informé par téléphone de l'arrivée du prisonnier, avait déjà fait préparer la chambre dépendant du quartier des condamnés politiques où le prisonnier doit accomplir sa peine.

BRIERRE EN COUR D'ASSISES

La Chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire Brierre.

Le prisonnier de Chartres a été renvoyé devant la Cour d'assises d'Eure-et-Loir sous l'inculpation d'assassinat de 5 enfants.

L'affaire ne viendra peut-être pas à la prochaine session, car un pourvoi en cassation va être formé par l'avocat contre cet arrêt.

Ambérieux, 31 octobre. — Un employé du gaz nommé Berthet, en sortant des charbons des cornues, est tombé dans le foyer.

Relevé immédiatement, il est mort, carbonisé, après d'horribles souffrances.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNAUX DE JEUDI SOIR

LE SALON DES REFUSÉS

Du journal des *Débats* :

La grande Commission de l'enseignement que préside M. Ribot, a beaucoup travaillé, mais ses travaux n'ont pas l'agrément d'un certain nombre de députés avancés.

Ces derniers, que la confiance de leurs collègues n'a pas appelés à l'honneur de siéger dans la Commission, ont résolu de constituer en un groupe spécial le groupe parlementaire de l'enseignement.

M. Carnaud en a *pris l'initiative*, flanqué de MM. Dubief et Bérard, et ces trois terre-neuve invitent leurs collègues socialistes ou radicaux-socialistes à coopérer avec eux au sauvetage de « l'école laïque », menacée, paraît-il, par « la coalition qui s'est faite entre les membres de la droite et certains libéraux. »

Ces trois honorables s'exagèrent sans doute le danger que court l'Université, ainsi que leur aptitude à conjurer ce danger.

La protection dont ils prétendent entourer l'école laïque ne leur a été demandée par personne.

Mais c'est assurément leur droit d'apporter et de soutenir « un programme de réformes scolaires » si celui de la Commission ne leur convient pas.

Seulement, est-il bien nécessaire, pour exercer un droit que nul ne conteste, de constituer solennellement un groupe de plus ?

Nous entendons bien que ce groupe veut faire échec à la Commission; mais il est permis, sans faire injure à ses membres, de constater qu'ils manqueront un peu d'autorité, n'en ayant d'autre que celle dont ils s'investissent eux-mêmes.

UN PRIVILÉGIÉ

Nous lisons dans le *Figaro* :

On a procédé hier à la toilette du petit oratoire de l'Elysée et fait revivre sur leur fond d'or ces douze belles fresques peintes, en 1864, par Sébastien Cornu, qui représentent notamment Charlemagne, saint Louis, sainte Clotilde, sainte Geneviève, saint Denis, etc.

Des fleurs ont, en outre, été déposées au pied d'une statue de la Vierge qui se trouve là, ayant été achetée au Salon de 1857 par l'impératrice Eugénie.

Et dans cet oratoire ainsi paré, la messe de la Toussaint sera célébrée demain par le curé de Saint-Philippe du Roule.

A ce sujet l'*Univers* de ce soir fait ces réflexions :

Nous félicitons M. Loubet d'assister à la messe et de faire son devoir, au moins dans cette occasion, de premier magistrat d'une nation chrétienne.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de penser et de dire que pendant ce temps, de petits fonctionnaires, étroitement surveillés et savamment intimidés, ne peuvent aller à la messe.

Pendant ce temps, le général André fait espionner et inscrire sur des fiches spéciales les officiers qui remplissent leurs devoirs religieux.

M. Loubet est un privilégié, et son privilège est d'autant plus précieux que les bons jacobins d'extrême-gauche, alliés de son gouvernement, s'abstiendront soigneusement d'ouvrir l'œil sur les « manifestations cléricales » de l'Elysée.

Ah ! si le président de la République s'appelait M. Méline ! Quels fulgurants articles, mes amis !

Au point de vue professionnel et littéraire, les gens du *Radical* et de la *Lanterne* doivent le regretter un peu.

LA CHAMBRE HONGROISE

Budapest, 31 octobre. — La Chambre des députés de Hongrie a élu le comte Albert Apponyi président. Cette élection a été accueillie par de vifs applaudissements.